

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 044-214402109-20230405-DEL_20230405_18-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 5 avril 2023

DEL_20230405_18

Nombre de Conseillers **29**
En exercice **18**
De présents **18**
De votants **24**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE
Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie CORDIER
Denis ROULAND - Myriam LEROUX (départ à 20h30)
Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD
Laurence DUPONT - Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM
Thierno DIALLO - Didier NOUZILLEAU - Michel CONANEC
Aurélie LEGUNEHEC (départ à 20h00).

Objet :

**Cession des parcelles
AS606 et AS609
à la CARENE**

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Gilles BRIAND,
- Stanislas FONLUPT a donné son pouvoir à Emilie CORDIER,
- Yannick BEAUVAIS a donné son pouvoir à Hervé MORICE,
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Eric MEIGNEN,
- Aurélie LEGUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC (départ à 20h00),
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Jean-Pierre Le CROM (départ à 20h30),

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

6 avril 2023

Absents : Elodie LEBOT, Magali MACE, David PELON, Françoise HAFFRAY, Cécile NICOLAS

Et que la convocation avait été faite le

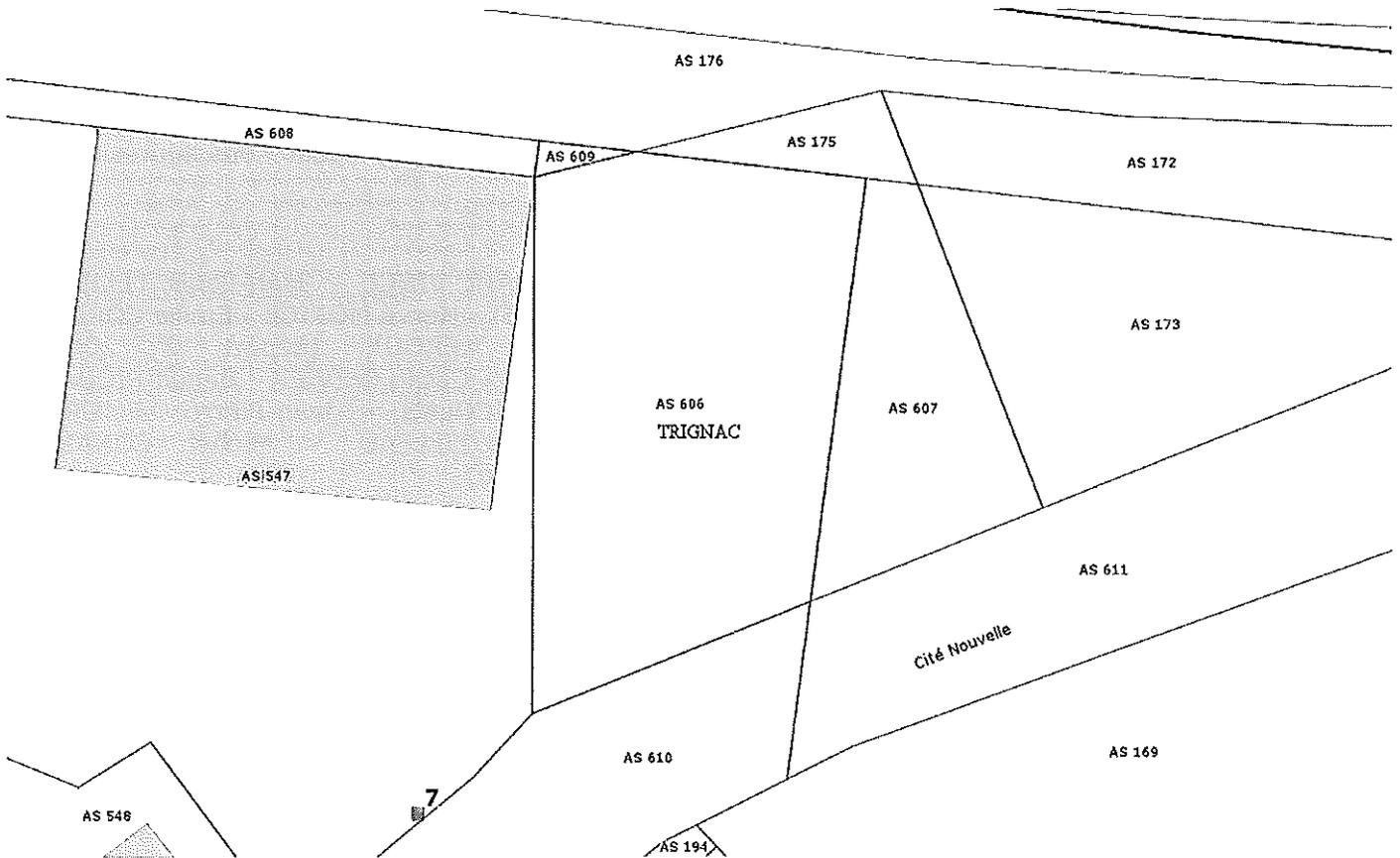
29 mars 2023

Mme Cécile OLIVIER a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil communautaire de la CARENE, a approuvé le projet global d'échange foncier avec la société IDEA nécessaire à la réalisation de la desserte alternative sur les communes de Trignac et Montoir de Bretagne, qui vise à désenclaver les zones économiques Altitude, Logistiport et les Forges en reliant l'échangeur de Montoir de Bretagne à la rue Baptiste Marcet à Trignac.

Ce projet de voirie prévoit la réalisation d'un giratoire qui doit permettre de relier, par une voie de sortie, la future desserte à la rue de la Cité Nouvelle.

Il est proposé à ce titre la cession des parcelles AS 606 et AS 609 moyennant un prix global de 1€ soumise à délibération du Conseil Municipal.



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,
VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 28 mars 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : Le Conseil communautaire de la CARENE, par la loi NOTRE a défini l'intérêt communautaire des actions de développement économique et de la compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des zones d'activité.

Pour l'exercice de ces nouvelles compétences, les voiries et espaces publics qui demeureraient propriété de la Commune de Trignac dans le périmètre de la ZAE, sont mis à disposition de la CARENE.

La CARENE envisage à moyen terme, de modifier la desserte locale entre la rue Cité Netter et la future desserte alternative, en passant sur les parcelles AS 606 et AS 609 permettant ainsi une sortie directe de la zone « Cité Netter » vers la future Desserte alternative

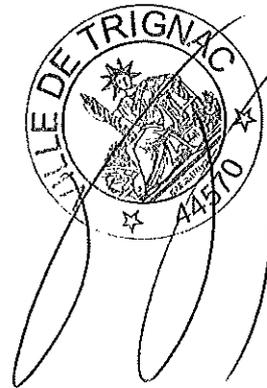


Article 2 : Il est proposé à ce titre la cession des parcelles AS 606 et AS 609 d'une contenance respective de 5 m² et 471 m² moyennant un prix global de 1€

Article 3 : dire que la recette sera imputée sur le Budget de la Ville,

Article 4 : Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :

Acte publié et certifié exécutoire le 19/04/2023

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17/04/2023



ID : 044-214402109-20230405-DEL_20230405_18-DE